

Le document Stratégie de coopération au développement international, 1975-1980 a reformulé et précisé le plan d'action canadien en matière d'aide au développement. Il mettait de l'avant plusieurs idées maîtresses dont: la priorité aux pays les plus pauvres dans la distribution de l'aide canadienne; la mise en oeuvre de nouvelles formes de coopération plus appropriées visant à faire disparaître graduellement la relation de donateur-bénéficiaire entretenue jusqu'ici avec les pays en développement à revenu moyen; et enfin, l'offensive contre les principaux problèmes mondiaux, en insistant particulièrement sur la production et la distribution des aliments, le développement rural, l'éducation et la formation, l'hygiène publique et la démographie, le logement et l'énergie.

Il convient de relever les aspects suivants de la politique actuelle du gouvernement canadien en matière d'aide:

- a) volume de l'aide: en septembre 1980, lors de la 11^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il entendait porter son APD à 0,5 % du PNB d'ici 1985, et qu'il mettrait tout en oeuvre pour qu'elle atteigne 0,7 % avant la fin de la décennie;
- b) conditions financières: l'aide canadienne au développement reste centrée principalement sur les pays en développement les plus pauvres, et prend alors la forme surtout de subventions ou de prêts avantageux (0-10-50). Les conditions de prêts sont différentes pour les pays moins démunis;
- c) pratiques de déliement: actuellement, toute l'assistance multilatérale (à l'exception de l'aide alimentaire), les frais de transport, et 20 % de l'aide bilatérale peuvent être déliés;
- d) actions convergentes: cette approche nécessite une modification fondamentale du processus de planification des programmes-pays. Par le passé, les activités indépendantes des diverses directions chargées des programmes finissaient par produire pour chaque pays bénéficiaire un programme d'aide mixte. Selon la nouvelle méthode, dite d'action convergente, on fixe d'abord les chiffres indicatifs de planification pour les pays de concentration, puis on détermine les mécanismes de livraison appropriés. Cette approche vise à accroître l'intégration des activités du programme et à renforcer son orientation géographique;